Commune de
BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 20 septembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUEROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, LAURENT Martine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : GAUCHER Claude représenté par DESCHAMPS Céline, CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, Séverine DELSARTE représentée par MARTINET Nicolas.

Absents : BITON Kévin

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame DESCHAMPS Céline est désignée secrétaire de séance.

Monsieur HECQUET Jacky demande à ce que l'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur et Madame TOUITOU disparus tragiquement dans un accident d'ULM, jeudi dernier.

Monsieur JACQUIER Hervé remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la marque d'attention portée à l'occasion du décès de son papa.

Monsieur GOUJON Olivier nous expose son projet de guinguette, dans le parc de la Maison Marret.
Ce projet consiste à créer un lieu ouvert, accessible à tous, convivial et simple où chacun pourra profiter d'une animation (musiciens, cinéma de plein air, céramiste, ...) en y mangeant sainement, à petits prix, des produits cuisinés 100 % locaux.
Constitué d'une guinguette (restauration), d'une pergola (50 personnes) et d'une scène, aménagées à partir de matériaux 100 % naturels, peu consommateurs d'énergies, compostables, démontables et réutilisables, agrémentés de douces lumières et d'un fond sonore discret, qui s'emboiteront parfaitement dans le parc situé en plein centre-ville.
Cette guinguette sera ouverte, dans un premier temps, d'avril à septembre, 5 jours par semaine.
Le recrutement de 2 personnes motivées, à temps complet est à prévoir pour l'ouverture, dans l'espoir de pouvoir gonfler l'effectif à 4 personnes par la suite.
Cette association, titulaire d'une licence III, réinvestira tous ses bénéfices dans l'innovation de la guinguette.

Après renseignements pris auprès des services d'urbanisme de la Communauté de Communes, Messieurs HECQUET Jacky et JACQUIER Hervé annoncent à Monsieur GOUJON qu'aucune autorisation d'urbanisme ne sera délivrée, dans le parc de la Maison Marret, pour un projet qui aura une durée de vie de plus de 3 mois.

Vivement intéressée par le projet, l'assemblée réfléchie à autre lieu accessible à tous, pas trop loin du centre-ville, sécurisé et un peu en retrait des habitations, qui pourrait voir héberger ce projet.

Monsieur GOUJON précise que l'emplacement doit être choisi avant la fin de l'année afin de pouvoir tout mettre en œuvre pour une ouverture en avril, voir mai 2024.

1- **Communauté de Communes - Modification statutaire pour l'ajout de la compétence « études préalables au transfert de la compétence eau potable »**

Monsieur le Maire informe que par délibération n° 2023-139 en date du 20 juin 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye a adopté une modification statutaire à effet au 1er janvier 2024.

La modification porte sur l'ajout de la compétence « Etudes préalables au transfert de la compétence eau potable » qui figurera dans les statuts de l'EPCI au chapitre des compétences supplémentaires.

En effet, une étude a été lancée pour préparer le transfert de cette compétence en 2026. Elle est composée de deux parties :

- Une étude de gouvernance, qui vise à définir le ou les modes de gestion : étude d'un montant de 61 700 € HT intégralement pris en charge par la CCBLP ;
- Un schéma directeur comportant une étude patrimoniale pour chaque commune concernée, à savoir : Autry-le-Châtel, Beaulieu-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Saint-Firmin-sur-Loire, les syndicats d'eau potable d'Adon-La Bussière, Bonny-Ousson et Feins-Escrignelles.

La CCBLP ne disposant pas encore d'un budget annexe d'eau potable, cette étude devrait être refacturée aux communes, déduction faite des subventions. Toutefois, des précisions ont été récemment demandées au Conseiller aux Décideurs Locaux pour savoir s'il convient de refacturer aux communes ou s'il faut que les dépenses et les recettes soient prises en charge par chaque collectivité dans leur budget annexe « eau potable ».

Les communes et syndicat concernés par le schéma directeur devront délibérer prochainement pour adhérer à un groupement de commande et prévoir la dépense correspondante dans leur budget.

Pour l'instant, la CCBLP attend la notification des subventions de l'Agence de l'Eau avant de démarrer l'étude.

En attendant ce retour, une modification des statuts de la CCBLP est en cours afin d'ajouter la compétence « études préalables à une compétence obligatoire : eau potable ». Pour cela, il est demandé aux 20 communes de faire voter cette modification statutaire par leur conseil municipal.

Monsieur HECQUET Jacky demande donc au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye portant sur l'ajout de la compétence « Etudes préalables au transfert de la compétence eau potable »

Monsieur JACQUIER Hervé précise que ce transfert semble prévu pour le 1er janvier 2026. En effectuant cette étude, la Communauté de Communes pourra se faire une idée sur l'état des services « eau potable » de chaque commune, matériellement (dates d'installation, indices de fuites, cartographies, matériaux, ...) et financièrement.

Il précise que chaque commune participera financièrement puisque le projet coûte 500 000 € environ et que l'agence de l'eau ne supportera que 70 % des dépenses.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la modification statutaire pour l'ajout de la compétence « études préalables au transfert de la compétence eau potable ».

2- Personnel communal - Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs suites aux différents mouvements de personnel ainsi qu'aux avancements de grade obtenus suites aux conditions d'ancienneté requises.

Il propose donc au Conseil Municipal la création des postes suivants :

- 2 postes d'Adjoint Administratif principal 1ère classe (avancement de grade + arrivée d'agent)

- 1 poste d'Adjoint Technique (arrivée d'un agent en CDD)

- 2 postes d'Agent de maîtrise principal (2 avancements de grade)

Le rapport du Maire étant entendu,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la création de postes et la mise à jour du tableau des effectifs

3- Personnel communal - Création d'emploi non permanent en cas de besoin d'accroissement d'activité temporaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite créer un emploi non permanent d'Agent Technique (à temps complet ou non complet) pour exercer les fonctions de maintien en état de fonctionnement et de propreté des surfaces et abords de la collectivité :

- Entretenir les espaces verts de la collectivité.
- Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie

Au cours de l'année, la commune de Beaulieu-sur-Loire peut avoir un besoin d'accroissement temporaire de ses effectifs techniques afin de renforcer l'équipe pour divers travaux. La création de cet emploi non permanent d'Agent Technique permet en toute légalité de recruter cet agent sur une ou plusieurs périodes courtes.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière Technique du cadre d'emplois d'Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique à temps complet ou à temps non complet, de catégorie C de la filière Technique du cadre d'emplois d'Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique, à compter du 20

septembre 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article 332-23 du Code général de la fonction publique.

Madame BRETON Nelly demande si cette délibération sera valable plusieurs années.

Madame DESCHAMPS Céline lui répond par la positive.

Madame BROUSSIN Patricia s'interroge sur le recrutement.

Madame DESCHAMPS Céline l'informe qu'il est souvent fait appel à des étudiants.

Le rapport du Maire étant entendu,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la création d'emploi non permanent en cas de besoin d'accroissement d'activité temporaire.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'installation, d'un distributeur de pizzas par Monsieur Daniel FOURNIER.
Madame BROUSSIN Patricia demande la date de mise en service et l'emplacement.
Monsieur JACQUIER Hervé annonce qu'un branchement électrique est nécessaire. L'ouverture pourra se faire en hiver puisque le service sera assuré toute l'année. Le distributeur sera face au camping.

Monsieur JACQUIER Hervé annonce qu'à la demande de Madame LECLERCQ Marie Christine, des devis ont été demandé pour l'installation de bornes de recharge pour vélos électriques.
Il expose qu'il existe un modèle de 2 000 € environ, hors raccordement.
Madame DESCHAMPS Céline demande si nous pourrions demander une subvention.
Monsieur JACQUIER confirme que cela peut être subventionné par le Département, via le transfert des bornes de recharge.
Monsieur HECQUET Jacky annonce qu'il serait bien d'en mettre une près de la Maison du Terroir (1 borne = 2 vélos), mais il faut trouver une alimentation électrique.
Monsieur JACQUIER Hervé informe qu'un devis est en cours de négociation auprès de la Société INEO.

Monsieur HECQUET Jacky informe que la fin du chantier de la mairie est prévue pour la mi-octobre. Le pigeonnier est terminé et les couvreurs finissent la dernière partie de toiture. Il reste la pose des fenêtres, les peintures et les finitions. Il invite l'assemblée à admirer le travail fait.
La réfection de la mairie sera associée à l'inauguration du cœur de village.

Monsieur JACQUIER Hervé annonce que les travaux du pont de Maimbray avancent bien. Il a été installé des pieux de part et d'autre du pont pour le soutenir. Le tapis de pont sera démoli la semaine prochaine. Les travaux devraient être terminés pour le 25 octobre.

Monsieur JACQUIER Hervé annonce qu'il a été prévu, lors de la réunion de mardi avec les entrepreneurs et maitre d'œuvre, de prolonger le linéaire jusqu'au carrefour avant l'entreprise Decherf pour des raisons de sécurité (100 mètres + busage eaux pluviales + 2 entrées de maison).
Les moins-values d'enrobé compenseront le montage d'un mur le long d'une habitation en contre-bas de la route.
L'enrobé sera fait sous 15 jours par le département.
Le département s'engage à faire le revêtement jusqu'au feu rouge devant la pharmacie.

Monsieur JACQUIER Hervé annonce qu'il reste, pour les travaux cœur de village, la mise en service des feux tricolores, les bornes électriques et le panneau d'information.
Monsieur LEYOUR Martial signale qu'il n'y a toujours pas de lumière dans le bourg.
Monsieur JACQUIER Hervé fera contacter la société INEO à cet effet.

Monsieur JACQUIER Hervé informe de la mise en place de 2 portiques sur le pont de Loire. Un des deux portiques côté Beaulieu a déjà été endommagé.
Madame LAURENT Martine demande des explications sur le fonctionnement de ces 2 portiques.
Monsieur JACQUIER Hervé la renseigne et note de demander plus de panneaux d'interdiction au Département, en amont du pont.
Monsieur MARTINET Nicolas signale qu'il y a, allée des tilleuls, le poteau mais pas les panneaux.

Madame BERTRAND Isabelle demande à l'assemblée si elle souhaite proposer la mutuelle communale « Mutame Cité » à la population.
Madame DESCHAMPS Céline ajoute qu'il s'agit d'un partenariat avec les collectivités afin de proposer une mutuelle aux administrés. La commune sera juste en charge de fournir un local à la mutuelle et d'en informer la population.
Madame BERTRAND Isabelle rajoute qu'un certain nombre d'administré n'a pas de mutuelle et qu'il serait peut-être bien d'organiser une réunion publique pour exposer le projet.
L'assemblée valide le projet.

Madame BROUSSIN Patricia propose que la « commission environnement » organise une réunion afin de recenser les terrains qui pourraient être éligibles aux énergies renouvelables.
Monsieur JACQUIER Hervé rappelle, que suite à la demande du département, le conseil municipal doit proposer des parcelles susceptibles de convenir à l'installation d'énergies renouvelables. Il informe que les terrains et types d'énergies désignés par le Conseil Municipal ne seront pas forcément retenus par le Département suites à des études poussées.
Il rajoute, qu'à ce jour, aucune obligation n'est imposée par la Préfecture.
Madame BROUSSIN Patricia rajoute que la municipalité doit valider une cartographie qui a été fournie par la Préfecture.
Monsieur JACQUIER Hervé corrige en affirmant que la cartographie fournie informe des possibilités en matière d'énergie renouvelable (restrictions, habitations, ...)
Madame BROUSSIN Patricia s'interroge sur les justifications à fournir.
Monsieur JACQUIER Hervé affirme qu'il n'est pas demandé de justifier les choix.
Madame DESCHAMPS Céline demande si des réserves peuvent être émises sur l'installation d'éoliennes.
Madame LECLERCQ Marie-Christine et Monsieur JACQUIER Hervé affirment qu'il faut que la municipalité sache ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas.
Monsieur GUEROT Jean-Marc suggère qu'il vaut mieux proposer avant que ce soit imposé.
Monsieur HECQUET Jacky conclu en suggérant une réunion « commission environnement ».

Tour de table :

Madame BRETON Nelly informe que la mairie de Léré a mis en place une aide financière pour la formation du permis de conduire contre un bénévolat au sein de la commune. Elle trouve l'idée intéressante et invite l'assemblée à y réfléchir.
Elle constate que les travaux, route de Sancerre, exposent les ouvriers à de trop nombreux dangers.
Monsieur LEYOUR Martial rappelle que la circulation est limitée à 30 kms/heure.
Monsieur HECQUET Jacky confirme et informe que des feux ont été installé pour sécuriser le chantier.

Monsieur HECQUET Jacky informe Monsieur BONNEFONT Francis de la formation pour les défibrillateurs le 6 octobre 2023.

Monsieur BONNEFONT Francis demande à ce qu'une ligne discontinue soit tracée devant le camping afin que, venant de Bonny, les automobilistes puissent accéder au camping.
Monsieur HECQUET Jacky informe que la demande doit être faite par écrit.
Monsieur HECQUET Jacky a eu l'autorisation, par le Maire de Bonny-sur-Loire, de faire enlever le panneau indiquant le camping de ce dernier, qui se trouve juste après le pont du canal.

Madame BERTRAND Isabelle informe que 10 personnes sont inscrites à la formation PSC1 organisée par le CCAS le 10 novembre de 9 heures à 12 heures ;
Elle informe l'assemblée qu'une équipe pluridisciplinaire du département se déplacera sur la commune pour convenir d'une salle pour les permanences de l'assistance sociale.

Monsieur SIGNORET Yannis informe du manque de volontaires pour la course PARIS / BOURGES. Un appel à la population devra être fait.

Monsieur GUEROT Jean-Marc informe des projets de voierie prévus par la Communauté de Communes pour 2024 : Route de Savigny (poutres à créer) / Chenevières entre la D951 et le petit pont (projet voirie) / entre Puit d'Havenat et les Govins (ECF ou bicouche) / les fossés de Chenvières, les Manceaux, et Rousseaux
Le marché pour le Chemin des Vignes, le Chemin des Ruettes et l'Impasse des Cézains va être lancé pour la fin de l'année 2023 / 2024.

Madame BROUSSIN Patricia signale qu'elle est obligée de se déporter sur la gauche pour prendre le virage côté pizzeria.
Monsieur le Maire répond que c'est pour cela que les feux tricolores ont été installés.

Madame LECLERCQ Marie-Christine s'interroge sur l'absence systématique de certains conseillers municipaux.
Monsieur le Maire consent et regrette que ces conseillers ne donnent pas pouvoir à une autre personne.

Monsieur BONNEFONT Francis demande s'il serait possible, pour les commerçants, de faire installer, à leur charge, des accès handicapés devant leur entrée.
Monsieur JACQUIER Hervé répond que la rue est trop étroite.

Fin de la séance 22h39.

La secrétaire de séance

DESCHAMPS Céline

Le Maire

HECQUET Jacky